

Assemblées
SB/MaR/MC

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 5 juillet à 18h33, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 28 juin 2018, se sont réunis au nombre de 36 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

SANTINI André	BERNADET Nicole	PROVOT Christophe
LEFEVRE Thierry	PIOT Annie (jusqu'à 20h01)	POUJOL Aymeric (à partir de 19h01)
LETOURNEL Edith	ECAROT Marie (jusqu'à 20H28)	LAKE-LOPEZ Sabine
MARTIN Gérard	TANTI André	SIMILOWSKI Kathy
LIADZE Fabienne	VESSIERE Martine	PUIJALON Thomas
GUICHARD Claire	RADENNE Jean-Marc	JULHES Vivien
PITROU Nathalie	SZMARAGD Jean-Marc	GAMBIEZ Fabienne
de CARRERE Bernard	GARRIGUES Maria	AUFFRET Patrick
LEVY Alain	BERANGER Etienne	THIBAUT Laurent
SUEUR Joëlle	ROUSSEL Thibaut	DORVEAUX Francis
HELARY-OLIVIER Christine	DANIEL Pierrick	LE BERRE Marie-Hélène
KHANDJIAN Arthur	FARO Stéphanie	
RIGONI Olivier	HOUNTOMEY Céline	

Étaient représentés :

Philippe KNUSMANN par Joëlle SUEUR
Ludovic GUILCHER par Bernard de CARRERE
Claire SZABO par Claire GUICHARD
Paul SUBRINI par Francis DORVEAUX
Annie PIOT par André TANTI à partir de 20h01
Marie ECAROT par Fabienne LIADZE à partir de 20h28

Isabelle ESTRADÉ-FRANCOIS par Jean Marc RADENNE
Jean COURCELLE-LABROUSSE par Christophe PROVOT
Christophe CAM par Sabine LAKE-LOPEZ
Caroline MILLAN par Jean-Marc SZMARAGD
Leïla BALI par Nicole BERNADET
Clémence ARNOUX par Thibaut ROUSSEL
Sandra LEVOYER par Céline HOUNTOMEY

Étaient absents :

Aymeric POUJOL jusqu'à 19h01
Anne-Laure MALEYRE

Madame Céline HOUNTOMEY est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

Accusé de réception en préfecture
092-219200409-20180705-dcm46-DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2018

N° 46

OBJET : ESPACE PUBLIC – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes membres en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de diagnostics phytosanitaires et les contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO.

Monsieur Olivier RIGONI, Maire-Adjoint délégué à l'Espace public, expose au Conseil municipal ce qui suit :

L'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est compétent pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des espaces verts et/ou boisés ouverts au public, qu'ils soient de la propriété des communes membres ou de GPSO.

Par délibération du 3 juillet 2014, la Ville d'Issy-les-Moulineaux a approuvé la constitution et les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes avec l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres qui le souhaitent, en vue de la passation de marchés pour l'actualisation et l'extension, le cas échéant, du diagnostic phytosanitaire et du recensement cartographique des arbres du territoire.

Ces marchés ont été notifiés le 19 mars 2015 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, et dont le terme est fixé au 18 mars 2019.

Afin de poursuivre une action globale et uniforme sur l'ensemble du territoire, il vous est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes en vue de la passation de marchés pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et les contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO. Ces prestations seront réalisées dans les espaces publics où chaque membre du groupement exerce ses compétences.

Dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest assurera les missions de coordonnateur du groupement et sera chargé à ce titre de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, à la signature du marché et à sa notification. En revanche, chaque membre du groupement exécutera le marché pour la partie qui le concerne.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur du groupement.

Par ailleurs, pour des raisons de simplification de la gestion administrative des marchés, il apparaît nécessaire de confier également au coordonnateur du groupement la mission de préparer, négocier, rédiger, signer et notifier les modifications du marché intéressant l'ensemble des membres du groupement, pour leur compte et avec leur accord.

Cette mission n'est pas exclusive de celle des membres du groupement. Ainsi, comme initialement, la Ville reste seule compétente pour l'exécution des marchés et pour la passation des modifications du marché concernant ses propres besoins, mais partagera avec l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest la compétence permettant de conclure les modifications du marché intéressant l'ensemble des membres du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la constitution et les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, la commune d'Issy-les-Moulineaux et les autres communes qui le souhaitent en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de diagnostics phytosanitaires et les contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L .2122-21, L.1414-3 II et L. 5211-1,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 28,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission municipale de l'Aménagement du territoire en date du 18 juin 2018,

Entendu cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la constitution et les modalités de fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, la commune d'Issy-les-Moulineaux et les autres communes qui le souhaitent en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de diagnostics phytosanitaires et les contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO.

APPROUVE la convention constitutive dudit groupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

ACCEPTE que l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest assume le rôle de coordonnateur du groupement de commandes et que sa commission d'appel d'offres soit celle du groupement.

AUTORISE le coordonnateur du groupement de commandes à lancer la procédure de passation du marché.

AUTORISE Monsieur le Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRÉCISE que le coordonnateur du groupement de commandes assume la mission de préparer, négocier, rédiger, signer et notifier les modifications du marché intéressant l'ensemble des membres du groupement.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

Olivier RIGONI
Maire-Adjoint